Recherche & Etude

Brief RE 22-1

Analyse de l'impact budgétaire de la mise à l'échelle du dispositif des auxiliaires de vie scolaire au Sénégal

Juillet 2025

A. Contexte de l'étude

La politique sectorielle de l'éducation au Sénégal précise les mesures à prendre pour assurer l'accès à une éducation inclusive de qualité, notamment pour les enfants en situation de handicap. Plusieurs dispositifs d'éducation inclusive pour les enfants handicapés sont testés ces dernières années dans le cadre de projets pilotes. Le dispositif des auxiliaires de vie scolaire (AVS), vise à promouvoir la scolarisation et la formation professionnelle des enfants et des jeunes handicapés auditifs et est actuellement soutenu par Humanité & Inclusion (HI) dans quatre inspections académiques (Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Ziguinchor).

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont des personnels formés pour accompagner individuellement les élèves avec des besoins éducatifs spécifiques en classe. Ils facilitent leur communication, leur participation et leur apprentissage avec les autres élèves. Les AVS collaborent également avec les enseignants titulaires de classe pour adapter leurs leçons de classe et leurs pratiques pédagogiques et sensibilisent l'ensemble de la communauté scolaire à l'éducation inclusive. Ce dispositif s'inscrit dans une approche plus globale, combinant soutien personnalisé, formation des enseignants et adaptation de l'environnement scolaire.

© J-J. Bernard Handicap International Sénégal

B. Objectifs de l'étude

Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et ses partenaires réfléchissent à la mise à l'échelle et à la généralisation du dispositif des AVS pour soutenir l'éducation des enfants handicapés au Sénégal. Afin d'alimenter cette réflexion et proposer des données budgétaires pour guider les décisions, HI a coordonné une recherche visant à réaliser une Analyse d'Impact Budgétaire (AIB). Cet exercice consiste à estimer les conséquences budgétaires annuelles de l'adoption, du maintien ou de la mise à l'échelle d'une intervention donnée à court ou moyen terme.

C. Méthodes

L'analyse est réalisée du point de vue des détenteurs de budget ou payeurs (c'est-à-dire le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers). Le cadre analytique et les projections budgétaires sont conformes aux lignes directrices du groupe de travail de l'ISPOR[1] concernant l'analyse d'impact budgétaire et aux méthodes et techniques de l'IIPE/UNESCO[2] pour la planification et la budgétisation du secteur de l'éducation. Les données pour les projections budgétaires proviennent de données secondaires et primaires collectées lors d'entretiens individuels ou de groupes (au niveau central et opérationnel dans les écoles pilotes de la région de Dakar).

Deux scénarios pour estimer les coûts ont été élaborés de manière consensuelle avec les cadres du MEN au cours d'un atelier (Novembre 2024):

	Scénario 1	Scénario 2
Période	2025 à 2030	
Cibles	Enfants handicapés sensoriels (difficultés visuelles et auditives)	
Niveau	Primaire	
Etablissements	Etablissements publics	
Echelle	IA : Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Ziguinchor (soit 15 IEF)	
Objectifs de mise à l'échelle	Etendre le dispositif des AVS à **deux écoles par IEF** (une pour l'accueil des enfants handicapés visuels et l'autre pour les enfants handicapés auditifs), soit un total de 30 écoles	Etendre le dispositif au **nombre d'écoles nécessaires pour répondre aux besoins identifiés par le dernier recensement de la population (2023), ainsi qu'aux demandes objectives exprimées par les organisations de la société civile.**

D. Coûts de la mise à l'échelle

1. Projections budgétaires et chiffres clés pour la mise à l'échelle du dispositif (dans les 4 IA et 15 IEF ciblées en priorité)

L'impact budgétaire pour la mise à l'échelle du dispositif des AVS sur la période 2025-2030 est le suivant :

	Scénario 1	Scénario 2
Au total Impact budgétaire 2025-2030 (pour les 4 IA)	**1,9 milliard FCFA (2,9 millions EUR)**	**8,98 milliards FCFA (13,7 millions EUR)**

La ventilation de l'impact budgétaire par standard minimum et activités est présentée dans le tableau ci-après.

	Scénario 1	Scénario 2
1. De solides capacités institutionnelles de cadrage, pilotage et coordination		
▪ Cadrage, pilotage et coordination (Comité de pilotage, cadres de concertations, groupes de travail, élaboration de plans d'actions)	56 992 500 FCFA (86 885 EUR)	56 992 500 FCFA (86 885 EUR)
2. Collaboration effective des acteurs communautaires et institutionnels pour la sensibilisation et mobilisation sociale		
▪ Sensibilisation, mobilisation sociale et identification des enfants handicapés hors écoles en âge d'être scolarisés	22 500 000 FCFA (34 301 EUR))	22 500 000 FCFA (34 301 EUR)
3. Bonne synergie des acteurs éducatifs, communautaires et médico-sociaux pour l'identification, le référencement et l'orientation		
▪ Référencement, orientation et suivi des enfants handicapés (comités de sélection, accompagnement personnalisé, etc.)	87 648 000 FCFA (133 619 EUR)	386 778 000 FCFA (589 639 EUR)
4. Adaptation de l'environnement scolaire		
▪ Aménagements raisonnables pour améliorer l'accessibilité des infrastructures	91 618 410 FCFA (139 671 EUR)	485 577 573 FCFA (740 258 EUR)
▪ Dotation des établissements scolaires en équipements et matériels pédagogiques adaptés (pour les AVS, les élèves et les classes inclusives)	427 330 216 FCFA (651 461 EUR)	2 079 045 891 FCFA (3 169 485 EUR)
▪ Rémunération du personnel spécialisé dans les classes inclusives (AVS)	714 510 819 FCFA (1 089 265 EUR)	3 526 054 186 FCFA (5 375 435 EUR)
5. Formation du personnel éducatif et des parties prenantes		
▪ Formation initiale et continue des AVS, des enseignants et inspecteurs en éducation inclusive et spécialisée (surdité / langue des signes ou cécité / braille)	227 126 957 FCFA (346 253 EUR)	1 025 578 998 FCFA (1 563 485 EUR)
▪ Formation des parents d'élèves handicapés sensoriels (et/ou membres de la fratrie)	135 585 000 FCFA (206 698 EUR)	680 830 788 FCFA (1 037 920 EUR)
6. Fortes capacités de suivi et d'évaluation des dispositifs		
▪ Encadrement des AVS et enseignants, mise en place des projets éducatifs individuels et de l'évaluation des acquis des enfants handicapés, des Cellules d'Animation pédagogiques, etc.)	136 080 000 FCFA (207 453 EUR)	715 932 000 FCFA (1 091 431 EUR)

Quelques chiffres clés dans les 4 IA ciblées[1]

Mise en perspective des données - À titre de comparaison :

- Le budget annuel alloué au MEN dans la loi de finances 2025 s'élève à près de 975 milliards FCFA (1,49 milliard EUR), dont 228,2 milliards FCFA (348 millions EUR) pour l'enseignement élémentaire.
- Le rapport sur la situation de l'éducation de 2016 estime le coût annuel d'un élève dans le cycle élémentaire à 116 000 FCFA (177 EUR)[(3)].

2. Impact attendu de la mise à l'échelle du dispositif (dans les 4 IA ciblées)

- Scénario 1 : **Le nombre d'AVS est compris entre 30 (en 2025) et 180 (en 2030)**. L'extension du dispositif des AVS permettrait de soutenir entre 180 et 1035 enfants annuellement sur la période 2025-2030 (pour un total cumulé de 3 668 années de scolarisation pour les enfants handicapés sensoriels à l'horizon 2030).
- Scénario 2 : **Le nombre d'AVS est compris entre 158 (en 2025) et 884 (en 2030**) afin de répondre à l'ensemble des besoins des enfants handicapés sensoriels scolarisables au niveau primaire. Dans ce scénario, le dispositif permettrait de soutenir entre 862 et 5201 enfants annuellement (soit un total cumulé de 3 668 années de scolarisation sur la période 2025-2030).

Impact budgétaire d'interventions additionnelles pour favoriser l'accès et la pérennité du dispositif des AVS pour la période 2025-2030 (dans les 4 IA ciblées)

- Prise en compte d'interventions complémentaires afin de lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés (exemple : la prise en charge des frais de cantine scolaire, de transports entre le domicile et l'école ou encore des frais d'inscription et de fourniture scolaire qui restent à charge des parents) :
  - Scénario 1 : 1,29 milliard FCFA (1,96 million EUR)
  - Scénario 2 : 6,36 milliards FCFA (9,7 millions EUR)
- Inclusion d'une revalorisation du salaire des AVS afin de contribuer à l'institutionnalisation et la pérennisation du dispositif :
  - Scénario 1 : 646 millions FCFA (985 525 EUR)
  - Scénario 2 : 3,19 milliards FCFA (4,86 millions EUR).

[1] Les coûts unitaires sont annualisés et calculés avec pour numérateur le coût total de la mise à l'échelle du dispositif sur la période 2025-2030 et au dénominateur soit le nombre d'AVS, d'enfants handicapés sensoriels soutenus ou le nombre d'années de scolarisation atteints à l'horizon 2030.

3. Projections budgétaires au niveau infranational

Le tableau suivant présente l'impact budgétaire projeté au niveau de l'ensemble des régions du Sénégal sur la période 2025-2030[2]. L'impact budgétaire total s'élève à :

- **Scénario 1** : 7,3 milliards FCFA (11,1 millions EUR),
- **Scénario 2** : 47,6 milliards FCFA (72,5 millions FCFA).

	Scénario 1	Scénario 2
Niveau Central	7 042 500 FCFA (10 736 EUR)	7 042 500 FCFA (10 736 EUR)
Pour les inspections académiques où le dispositif des AVS est actuellement piloté (ciblées en priorité)		
Dakar	503 878 207 FCFA (768 157 EUR)	2 032 726 926 FCFA (3 098 872 EUR)
Pikine-Guédiawaye	503 878 207 FCFA (768 157 EUR)	3 665 778 636 FCFA (5 588 444 EUR)
Rufisque	380 714 780 FCFA (580 396 EUR)	1 787 500 243 FCFA (2 725 027 EUR)
Ziguinchor	503 878 207 FCFA (768 157 EUR)	1 486 241 630 FCFA (2 265 761 EUR)
Pour les autres inspections académiques		
Diourbel	385 489 780 FCFA (587 675 EUR)	6 015 954 483 FCFA (9 171 263 EUR)
Fatick	385 489 780 FCFA (587 675 EUR)	2 670 224 026 FCFA (4 070 730 EUR)
Kaffrine	510 250 413 FCFA (777 872 EUR)	2 734 746435 FCFA (4 169 094 EUR)
Kaolack	510 250 413 FCFA (777 872 EUR)	3 480 736 367 FCFA (5 306 348 EUR)
Kédougou	385 489 780 FCFA (587 675 EUR)	794 352 509 FCFA (1 210 983 EUR)
Kolda	385 489 780 FCFA (587 675 EUR)	2 698 848 182 FCFA (4 114 368 EUR)
Louga	385 489 780 FCFA (587 675 EUR)	3 039 525 724 FCFA (4 633 727 EUR)
Matam	385 489 780 FCFA (587 675 EUR)	2 708 314 354 FCFA (4 128 799 EUR)
Saint Louis	510 250 413 FCFA (777 872 EUR)	3 131 090 294 FCFA (4 773 316 EUR)
Sédhiou	385 489 780 FCFA (587 675 EUR)	1 853 246 937 FCFA (2 825 257 EUR)
Tambacounda	510 250 413 FCFA (777 872 EUR)	3 116 358 934 FCFA (4 750 859 EUR)
Thiès	635 558 253 FCFA (968 902 EUR)	6 339 376 322 FCFA (9 664 317 EUR)

Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du dispositif des AVS varient d'une IA à l'autre selon le nombre d'inspections et d'écoles concernées :

- **Scénario 1** : l'impact budgétaire est compris entre 380,7 millions FCFA (580 396 EUR) à Rufisque et 635,6 millions FCFA (968 902 EUR) à Thiès.
- **Scénario 2 :** l'impact budgétaire va de 794 millions FCFA (1,2 million EUR) à Kédougou à 6,34 milliards FCFA (9,66 millions EUR) à Thiès.

[2] Les projections détaillées par année et par IEF (pour les IA ciblées en priorité : Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Ziguinchor) sont également disponibles.

E. Points d'attention

Les coûts présentés sont des projections. Certaines données du modèle proposé peuvent être à ajuster, notamment :

- Le dispositif des AVS n'étant pas encore institutionnalisé au Sénégal, les activités retenues pour les projections sont celles mises en œuvre dans le cadre du projet pilote soutenu par HI et qui sont en ligne avec les standards minimums identifiés pour l'éducation inclusive au Sénégal [(4)].
- Ce projet pilote ne cible actuellement que les enfants avec déficiences auditives. Les normes et les coûts pour la prise en charge des enfants avec déficiences visuelles sont inférés à partir des expériences pilotes soutenues par d'autres organisations au Sénégal[(5)] et par HI au Togo.
- Pour les équipements et du matériel, les prix sont basés sur les données issues des projets pilotes mis en œuvre par des partenaires et ne reflètent pas nécessairement les conditions tarifaires d'acquisition via des marchés publics ou les évolutions tarifaires récentes liées à la hausse des prix.
- Les données sur le nombre d'enfants handicapés par âge au niveau des inspections académiques et des inspections de l'éducation et de la formation ont été reconstituées à partir des données sur le handicap et la population par commune issues du dernier recensement de la population en 2023 (RGPH-5)

Ces travaux s'inscrivent dans une recherche plus large menée par HI sur les coûts de deux dispositifs de soutien aux apprenants handicapés dans les écoles ordinaires dans deux pays d'Afrique de l'Ouest. Le rapport de recherche complet est disponible sur le site HI.org

Références et documents utiles

(1) Sullivan SD, Mauskopf JA, Augustovski F, et al. Principles of good practice for budget impact analysis II: report of the ISPOR Task Force on Good Research Practices – Budget Impact Analysis. Value Health. 2014;17(1):5-14.

(2) IIEP Advanced training programme in educational planning and management, Course n° EPA 302: "Projection and simulation models: methods and techniques", 2016.

(3) Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Situation économique et sociale du Sénégal en 2016 : Education et formation Février 2019

(4) Humanité et Inclusion, Education inclusive au Sénégal : Bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations, Retours d'expériences

(5) Sightsavers, Dépenses dans l'éducation inclusive au Sénégal : données d'un projet pilote 2011-16, Septembre 2017

À propos de HI

Humanité & Inclusion est une ONG indépendante et impartiale qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe. HI travaille aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables. HI met en œuvre des projets dans le secteur de l'éducation inclusive dans près de 30 pays afin de lever les barrières à l'accès et au maintien des enfants handicapés à l'éducation.

À propos de cette étude

Cette étude a été conduite grâce au soutien de l'Agence Française de Développement et du ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg.